



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2016

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le cinq juin deux mille seize à 11 heures, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le trente et un mai deux mille seize, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (en application de l'article L 2122-17 du CGCT).

**Etaient présents :** Mr Jean-Hugues BONAMY, Mme Julie BLOTIERRE, Mr André SOURDON, Mme Sandrine VANDERHOEVEN, Mr Pierre BIBET, Mme Béatrice LEMOINE, Mr Pascal FROIDMONT, Mme Annie TURPIN, Mr Christopher SANDIN, Mme Josiane ANGOTT, Mr Philippe WIRTON, Mme Julie CARMIGNAC, Mr Olivier DAVION, Mr Ludovic BENMOKHTAR, Mme Francine BENA, Mr Benjamin PLESSIS, Mme Géraldine CISAR, Mr Jean-Charles LEMOINE, Mme Dominique DOUVNOUS, Mr Vincent SCHLOESING, Mme Maryon AUMONT, Mr Philippe LEMBLÉ, Mme Cathy BRICOUT, Mr Dominique BEOURNÉ, Mme Valérie BRANLOT, Mr Gérard GUENIER, Mme Florence LE GAL, Mr Francis VIEZ, Mme Ingrid VARANGLE, Madame Camille DAEL, Mr Pascal DIDTSCH.

**Ont donné procuration :** Mme Nicole DAVID à Mr Jean-Hugues BONAMY, Mme Marie-Lyne VAGNER à Mr Dominique BETOURNÉ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

\*\*\*\*\*

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (en application de l'article L 2122-17 du CGCT) qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections du 29 mai 2016 et a déclaré installer :

Monsieur	Jean-Hugues	BONAMY
Madame	Julie	BLOTIERRE
Monsieur	André	SOURDON
Madame	Sandrine	VANDERHOEVEN
Monsieur	Pierre	BIBET
Madame	Béatrice	LEMOINE
Monsieur	Pascal	FROIDMONT
Madame	Annie	TURPIN
Monsieur	Christopher	SANDIN

Madame	Josiane	ANGOT
Monsieur	Philippe	WIRTON
Madame	Julie	CARMIGNAC
Monsieur	Olivier	DAVION
Madame	Nicole	DAVID
Monsieur	Ludovic	BENMOKHTAR
Madame	Francine	BENA
Monsieur	Benjamin	PLESSIS
Madame	Géraldine	CISAR
Monsieur	Jean-Charles	LEMOINE
Madame	Dominique	DOUVNOUS
Monsieur	Vincent	SCHLOESING
Madame	Maryon	AUMONT
Monsieur	Philippe	LEMBLÉ
Madame	Cathy	BRICOUT
Madame	Marie-Lyne	VAGNER
Monsieur	Dominique	BETOURNÉ
Madame	Valérie	BRANLOT
Monsieur	Gérard	GUENIER
Madame	Florence	LE GAL
Monsieur	Francis	VIEZ
Madame	Ingrid	VARANGLE
Madame	Camille	DAEL
Monsieur	Pascal	DIDTSCH

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le conseil municipal désigne Madame Julie CARMIGNAC en qualité de secrétaire.

Monsieur Jean-Hugues BONAMY laisse la Présidence à Monsieur Gérard GUENIER.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs :

- Monsieur Ludovic BENMOKHTAR
- Madame Maryon AUMONT

ELECTION DU MAIRE
-------------------

Monsieur Gérard GUENIER, Président, donne lecture des articles L-2122-4, L-2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil Municipal à procéder, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, à **l'élection du Maire**.

**Jean-Hugues BONAMY est candidat.**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ( art 66 du code électoral)	02
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

**Ont obtenu :**

Jean-Hugues BONAMY	nombre de suffrages obtenus	24
--------------------	-----------------------------	----

**Monsieur Jean-Hugues BONAMY** est proclamé Maire.

**Monsieur Jean-Hugues BONAMY**, Maire reprend la présidence de séance.

NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DES ADJOINTS
---

Monsieur le Maire expose :

« Aux termes de l'article L-2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune *« un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal »*.

En vertu de l'article L-2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser ; il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul. Par exemple, un conseil Municipal dont l'effectif est de 33 membres ne peut avoir plus de **9 Adjoints** au Maire .

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre de poste d'adjoints à hauteur de **7 adjoints**.

**Il est donc décidé la création de 07 postes d'Adjoint.**

Dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire
--

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2122-7-2 de la loi du 31 janvier 2007.

**Est candidate la liste menée par Monsieur Pierre BIBET**

Il a été procédé ensuite, dans la même forme, sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY Maire, à l'élection de la liste des 07 adjoints

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ( art 66 du code électoral)	08
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

**La liste menée par Monsieur Pierre BIBET est élue. (24 suffrages)**

Monsieur le Maire proclame les résultats, les adjoints sont installés. Les Adjoints ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

- 1) **Monsieur Pierre BIBET**
- 2) **Madame Julie BLOTIERRE**
- 3) **Monsieur André SOURDON**
- 4) **Madame Béatrice LEMOINE**
- 5) **Monsieur Pascal FROIDMONT**
- 6) **Madame Annie TURPIN**
- 7) **Madame Sandrine VANDERHOEVEN**

**Fin de séance à 12 heures 00**

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire



Jean-Hugues BONAMY